

Epreuve écrite de composition portant sur une question de la société contemporaine**SUJET : Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?**

Fortement présente dans le débat public à travers des thématiques récurrentes telles que la crise des banlieues, le harcèlement sous toutes ses formes, la remise en cause de l'autorité des enseignants et des représentants de l'État, la nécessité de lutter contre les incivilités apparaît comme un élément essentiel de l'action publique depuis plusieurs décennies. Relativement récente et presque toujours employée au pluriel, l'expression « incivilités » renvoie à une grande variété de comportements qui nuisent à la tranquillité des citoyens et à la cohésion sociale, allant du manque de politesse à des actes délictueux et parfois violents. Il peut notamment s'agir de refus de respecter les règles sociales et morales les plus élémentaires, de propos insultants ou de harcèlement. Bien qu'elles puissent être interprétées comme des expressions de pulsions inhérentes à la nature humaine, les incivilités sont souvent associées à certains territoires et à certains milieux sociaux. Elles suscitent par ailleurs des orientations profondément divergentes quant à la manière appropriée de les atténuer ou de les faire disparaître : le modèle d'une répression immédiate et systématique se voit opposer des approches fondées sur une volonté de comprendre leurs causes profondes, approches qui justifieraient une perspective de long terme, peu apte de répondre de façon rapide et efficace aux problèmes concrets qu'elles engendrent.

Dès lors, comment les citoyens et les pouvoirs publics peuvent-ils répondre de façon appropriée à cette grande diversité de comportements qui sont de nature à fragiliser le lien social et à remettre en cause le pacte républicain ? Dans quelle mesure le paradigme d'un combat à mener de façon performante est-il nécessaire et légitime pour mettre fin aux incivilités en renforçant le vivre-ensemble ?

La représentation d'un combat à mener dans une quête de performance peut apparaître comme une approche superficielle et potentiellement excessive qui ne permet pas de comprendre les causes des incivilités et de les prévenir sur le long terme (I). Une analyse approfondie de ces causes conduit à intégrer des mesures de répression nécessaires, proportionnées et adaptées à un ensemble de démarches porteuses de sens visant à renforcer la cohésion sociale sur tous les territoires (II).

Pensée comme un combat à mener dans une recherche de performance, la réponse apportée aux incivilités sous toutes leurs formes risque de méconnaître leurs causes profondes, conduisant ainsi à leur réapparition régulière, si ce n'est à un modèle de société fondé sur la répression (I).

Les incivilités doivent nous faire réfléchir sur la nature à la fois pulsionnelle et symbolique de l'être humain (A).

Si l'expression « incivilités » n'est employée dans le débat public que depuis quelques décennies, dans un contexte de débats relatifs aux crises connues de façon répétée par les banlieues, c'est notamment parce que notre société tolère de moins en moins la violence. En effet, cette expression vient désigner un ensemble de comportements qui étaient auparavant ignorés, soit envisagés selon une optique strictement répressive pouvant inclure l'usage de la force pour rétablir l'ordre public. Parler d'incivilités revient à

reconnaitre que la plupart des comportements concernés ne sont pas suffisamment graves pour justifier l'usage par l'État de son « monopole de la violence légitime », selon la formule de Max Weber, car l'emploi de la force au sein d'un État de droit doit être adapté, nécessaire et proportionné. Cela revient aussi à souligner le fait que ces comportements ne sauraient être tolérés. C'est que la société contemporaine accepte de moins en moins la violence, quelle qu'en soit la forme. Comme le remarque S. Pinker dans une démarche à la fois historique et psychologique dans son ouvrage La part d'ange en nous, les sociétés contemporaines tolèrent de moins en moins la violence, ce qui permet d'espérer que l'humanité progresse réellement à travers les siècles. Nommer des comportements tels que les « incivilités » ou le « harcèlement » (qui peut en faire partie) revient à indiquer qu'ils constituent des problèmes complexes qui méritent une attention soutenue des citoyens et des pouvoirs publics.

En d'autres termes, la mise en lumière de formes de violences diffuses persistantes malgré les règles de la vie sociale et une manière de les dénoncer et de les analyser en refusant l'idée d'une nature pulsionnelle indispensable de l'être humain. Si les théoriciens du « contrat social » ont pu se représenter la vie humaine à l' « état de nature » comme essentiellement conflictuelle (l'homme y étant « un loup pour l'homme » selon la formule de Plaute reprise par Th. Hobbes dans son Léviathan), l'État, les pouvoirs publics doivent permettre le développement de la civilisation et la pacification des relations sociales. Pour autant, les pulsions inhérentes à la nature humaine ne disparaissent pas totalement avec le développement de règles sociales et morales. Comme le remarque S. Freud dans Malaise dans la civilisation, l'intériorisation de ces règles vient censurer ces pulsions en les rendant inconscientes mais elles s'expriment de façon indirecte et peuvent susciter des troubles psychiques ainsi que des comportements inappropriés. Ces pulsions peuvent aussi faire l'objet d'une analyse éthologique (K. Lorenz, L'Agression), mais elles prennent toujours une dimension symbolique et potentiellement excessive, comme le souligne René Girard dans ses réflexions sur la « violence symbolique » et la notion de « bouc émissaire ». Le champ légitime d'application de la notion de violence est difficile à déterminer en raison de ce caractère symbolique. Pierre Bourdieu a ainsi montré que des institutions comme l'école peuvent elles-mêmes produire une forme de violence symbolique en créant des injustices sociales. Cette optique peut conduire à envisager les incivilités comme des réponses à une violence symbolique par une autre forme de violence symbolique.

Tel est vraisemblablement le point de vue, ou à tout le moins le sentiment, des auteurs d'incivilités : la société n'étant pas juste, ne donnant pas réellement les mêmes chances à tous, il serait légitime de refuser de respecter ses règles. Le cinéma, qui met souvent en scène des figures de personnes refusant les règles sociales établies (à tort ou à raison) a ainsi donné lieu à plusieurs œuvres portant sur les crises des banlieues et qui ont connu un succès populaire, parfois en donnant une image négative des missions des forces de l'ordre, comme La Haine de M. Kassovitz, tourné à Chanteloup-les-Vignes. « Mis au ban » (selon l'étymologie du mot « banlieue ») de la société, des groupes de jeunes pourraient se sentir légitimes en entrant dans l'illégalité, de sorte que les incivilités seraient en partie excusables.

Bien que cette représentation soit inacceptable et qu'une tolérance des incivilités ne puisse être sérieusement envisagée, une réponse sous la forme d'un combat fondé sur la quête de performance risque d'exacerber les tensions en valorisant la dimension conflictuelle de la vie sociale (B).

Les termes employés dans le débat politique à propos de la lutte contre les incivilités expriment parfois des postures presque martiales, suggérant qu'il s'agit de mener une guerre contre la délinquance, voire de « civiliser » des personnes qui ne le seraient pas. Que l'on parle de jeunes « sauvages », de « décivilisation » ou que l'on emploie la métaphore du « nettoyage » pour répondre aux incivilités, il s'agit toujours d'exprimer un refus ferme qui se traduit par des politiques publiques performantes et capables de garantir l'ordre, la sécurité, la tranquillité publique. Mais les mesures les plus spectaculaires ne sont

pas toujours les plus efficaces sur le long terme. Une vaste opération policière, fortement médiatisée, pour lutter contre le trafic de drogue et rétablir l'ordre au sein d'une cité difficile peut être suivie par un retour des problèmes dès la fin de l'opération, comme l'a montré l'actualité cette année au nord de Marseille. La lutte contre le harcèlement (qu'il s'agisse du harcèlement de rue, sur les réseaux sociaux, en contexte professionnel ou scolaire) apparaît comme un terrain complexe sur lequel les réponses tranchées peuvent être excessives, voire liberticides, ce qui justifie le privilège accordé aux mesures de prévention, bien que celles-ci ne soient pas suffisantes.

Néanmoins, les débats démocratiques actuels témoignent de l'importance accordée aux incivilités par nos concitoyens, qui peut donner lieu à des orientations axées sur le retour de l'autorité légale et traditionnelle (port de l'uniforme obligatoire dans les établissements scolaires, centres fermés pour les jeunes délinquants), mais aussi à des réflexions sur les limites d'une approche strictement quantitative et pragmatique du problème. Ainsi, la logique de performance déployée entre 2007 et 2012 en matière de sécurité publique à travers la définition d'indicateurs quantitatifs a connu de réelles limites dont les agents publics semblent conscients. Les dispositifs de « police de proximité », laissés de côté pendant cette période, relevaient d'une approche plus qualitative et plus soucieuse de consolider le lien social sur le long terme. De surcroît, les comparaisons internationales permettent de réfléchir sur la pertinence d'un modèle de société qui ne serait fondé pour l'essentiel que sur l'ordre et la surveillance. L'usage de la vidéosurveillance et de l'intelligence artificielle pour attribuer un « crédit social » sous la forme d'une note à chaque citoyen, comme c'est le cas en Chine, ne serait pas souhaité par la majorité de Français. La démocratie est en effet difficilement compatible avec le modèle d'un « panoptique » benthamien qui menacerait les libertés individuelles.

La difficulté est ainsi de trouver une solution équilibrée, juste et pérenne, mais aussi pleinement efficace pour empêcher le développement des incivilités. Cette solution met nécessairement en jeu une réflexion approfondie sur le sens du « vivre-ensemble ».

Une analyse rigoureuse des contextes et des principaux facteurs de développement des incivilités conduit à intégrer les mesures de répression, qui doivent être adaptées, nécessaires et proportionnées, à un ensemble cohérent de démarches porteuses de sens visant à renforcer la cohésion sociale sur tous les territoires (II).

Sans excuser les incivilités, il faut être capable de les interpréter comme des expressions d'une perte de sens du lien social par une partie de la population (A).

De même que les dégradations commises lors des manifestations peuvent être perçues par leurs auteurs comme des expressions légitimes d'un sentiment d'injustice sociale, les délits mineurs sont favorisés par la perte du sens de l'équité au sein de la société. On ne saurait pour autant les tolérer, et il est clair que la frustration souvent ressentie par les personnes qui se rendent coupables de harcèlement ne les excuse nullement. Ce serait néanmoins réducteur et dangereux de vouloir ne traiter le mal que par le mal, selon une logique strictement répressive. Le système carcéral, déjà en crise, n'est qu'un moyen parmi d'autres de la justice, qui vise notamment des objectifs de réinsertion sociale.

Dans une société caractérisée par la montée de l'individualisme (G. Lipovetsky, L'Ere du vide) qui est toujours un risque pour la démocratie, comme le montrait déjà A. de Tocqueville, la pauvreté et l'exclusion, associées à l'accumulation de difficultés sur certains territoires (« banlieues ghettos », « France périphérique »), sont des facteurs à combattre en

premier lieu ; Alors que la France compte parmi ses principes un idéal d'égalité essentiel et des ambitions méritocratiques, 14,6% de la population, soit 9 millions de personnes, vit en dessous du seuil de pauvreté (60% du revenu médian). Les enquêtes PISA rappellent régulièrement, comme le reconnaît le CNESCO, que le système scolaire ne parvient pas à atteindre ses objectifs et risque d'aggraver les inégalités existantes. L'égal accès à l'éducation et à la culture que rappelle le Code de l'Éducation est pourtant un droit essentiel qui doit permettre d'accroître la mobilité sociale et de briser les « plafonds de verres ». L'analyse économique souligne elle-même (rapport du CAE de 2023 sur le capital humain) que les « qualités relationnelles » sont décisives pour favoriser la productivité et constituent des compétences particulièrement recherchées par les employeurs. Dans un contexte de baisse relative du chômage (7,2% de la population active), l'insertion professionnelle pourrait constituer un puissant levier de socialisation. Encore faut-il que le service public de l'éducation signifie clairement ces opportunités, ce que peut notamment contribuer à faire l'actuelle réforme de la voie professionnelle. Favoriser la mixité sociale des établissements scolaires, y compris dans les établissements privés, est un objectif important pour renforcer le « vivre-ensemble ». Mais l'école, dans sa dimension « inclusive », transmet également des valeurs par la pédagogie, en explicitant le sens des notions d'égalité, de liberté, de fraternité et de laïcité pour prévenir leurs mauvaises interprétations. Éduquer, comme l'indique l'étymologie (ex ducere, « faire sortir de ») revient à permettre à chacun et à chacune de s'émanciper de ses préjugés en développant son esprit critique et son civisme.

Des activités telles que le sport sont également des pratiques formatrices qui apprennent à canaliser son énergie en respectant des règles, comme le remarquait N. Elias (Sport et civilisation. La violence contenue). Loin d'être un loisir réservé à quelques privilégiés, le sport doit être rendu accessible à toutes et à tous, sur tous les territoires. Par exemple, la Seine-Saint-Denis a su faire de l'organisation des Jeux Olympiques une opportunité pour encourager les pratiques sportives des habitants, notamment à travers le développement d'infrastructures. Associées à un idéal humaniste de réalisation de soi en échangeant avec les autres, de telles pratiques favorisent la cohésion sociale sur le long terme en réorientant les pulsions destructives vers des actions pourvues de sens orientées vers l'intérêt de tous.

Ainsi, une juste compréhension des causes des incivilités appelle une réponse pertinente et constructive pour renforcer le civisme et le sens de l'intérêt général sur tous les territoires (B).

Si l'être humain est à la fois un animal social et symbolique, comme l'affirme le philosophe E. Cassirer (Essai sur l'homme), il est indispensable d'interpréter les incivilités comme des symptômes de perte de signification du « vivre-ensemble ». Cela ne signifie pas que les incivilités doivent être tolérées et excusées. En revanche, les mesures de sanction doivent toujours contribuer à retrouver le sens de la vie en société. Par exemple, les mesures intégrées dans un travail d'intérêt général doivent être encouragées lorsqu'elles peuvent être mises en place. Lorsque les situations sont plus graves, il faut également associer les peines à des objectifs de réinsertion sociale, le modèle du « tout carcéral » s'avérant coûteux et peu efficace.

Lutter efficacement contre les incivilités implique bien sûr de protéger adéquatement les victimes ; Aujourd'hui il est notamment essentiel de protéger les élus locaux, dont la proximité fondamentale avec les territoires les expose trop souvent à des menaces ou des violences. En matière de harcèlement scolaire, la mesure visant à changer d'établissement les auteurs plutôt que les victimes est un réel progrès. S'agissant des quartiers difficiles, la présence des gardiens de la paix sur l'ensemble du territoire de la République doit être garantie. De même, la mise en place de numéros de téléphone ou autres moyens d'obtenir de l'aide pour les victimes de harcèlement de rue est essentielle. Il est par ailleurs indispensable de s'adapter à l'essor du numérique, car les incivilités prennent de plus en plus souvent la forme d'une « haine en ligne » à travers l'usage des réseaux sociaux qui tend à créer un sentiment de « déresponsabilisation » en raison d'un anonymat relatif. Le

développement des compétences informatiques à travers l'éducation (certification PIX au sein du ministère de l'Éducation Nationale) est à cet égard un levier décisif.

On comprend donc que la lutte contre les incivilités ne saurait se restreindre à une perspective sécuritaire, bien que la sécurité soit primordiale, et qu'elle est amenée à imprégner l'ensemble des politiques publiques. Celles-ci doivent savoir associer tous les acteurs concernés (y compris les familles lorsque des adolescents sont impliqués) dans une démarche qui a toujours une dimension sociale. L'efficacité est aussi une affaire de moyens, en particulier dans un domaine où la qualité ne saurait être sacrifiée au nom d'une recherche d'efficacité. Ainsi, favoriser le civisme de chacun requiert de faire vivre concrètement l'idéal d'égalité des chances, notamment en limitant les inégalités entre territoires. Ces inégalités demeurent excessives malgré le faible coefficient de Gini de la France (0,28). L'État doit donc mettre à profit les péréquations verticales et horizontales pour contenir les inégalités territoriales, notamment à travers la DSU.

« Chaque homme porte en lui toute l'humaine condition » écrivait Montaigne dans ses Essais. Cet idéal humaniste nous engage à comprendre les incivilités en interrogeant la dimension symbolique de l'existence humaine. Celle-ci interdit de tenir pour « sauvage » ou « barbare » ce que nous ne comprenons tout simplement pas (C. Lévi-Strauss). On ne saurait pour autant tomber dans un relativisme excessif qui empêcherait de lutter contre les incivilités.

Lutter efficacement contre les incivilités implique de comprendre que leurs auteurs comme leurs victimes sont des êtres humains capables de progresser, que ce soit par des sanctions ou par l'éducation. En tant qu'êtres sociaux, ils peuvent comprendre les règles de la vie en société et retrouver le sens de l'intérêt général. En garantissant l'égalité des territoires, la République peut faire vivre pleinement ses idéaux et en faire comprendre à chaque citoyen toute la portée.